

## COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Pour l'AMF, les modalités de retour à l'école nécessitent des clarifications urgentes**

Le Comité directeur de l'AMF, réuni le 9 juin 2020, a exprimé ses fortes préoccupations sur les modalités de réouverture des écoles, en cours et à venir, et souhaite des clarifications urgentes sur des points essentiels.

Contrairement aux déclarations de la porte-parole du gouvernement, l'AMF considère que les maires se sont mobilisés pour permettre la réouverture progressive des écoles primaires à compter du 12 mai, malgré des délais très contraints et la complexité de mise en œuvre du protocole sanitaire.

Dans le contexte de l'ouverture plus généralisée des écoles primaires depuis le 2 juin, les collectivités sont aujourd'hui confrontées à une demande de l'Education nationale d'organiser le dispositif 2S – 2C (activités de santé, sport, civisme et de culture) sur le temps scolaire pour les élèves ne pouvant être pris en charge par les enseignants.

Le Comité directeur de l'AMF rappelle son attachement à un retour de tous les élèves à l'école auprès des enseignants. Il considère que le dispositif 2s- 2c doit demeurer exceptionnel dans le contexte de la sortie progressive du confinement, sur la base du volontariat des communes et ne pas perdurer après la rentrée scolaire 2020.

La mise en œuvre de ce dispositif se heurte en effet à l'insuffisance et à la disparité des moyens humains, techniques et financiers dont disposent les collectivités, à l'image de la réforme des rythmes scolaires de 2013, et requiert une aide financière plus conséquente. De plus, il n'appartient pas aux communes et aux intercommunalités de se substituer durablement à l'Education nationale pour la prise en charge d'une partie du temps scolaire, qui ne relève pas de leur compétence.

Par ailleurs, le Comité directeur demande des précisions rapides sur les conditions d'organisation des accueils extrascolaires pour cet été, et pas seulement dans le cadre du dispositif des Vacances apprenantes, et demande une concertation sur les modalités d'accueil des élèves envisagées pour la rentrée scolaire, qui ne doit plus reposer sur le volontariat des familles sous peine d'accroître les inégalités sociales et territoriales.

Sur tous ces sujets qui nécessitent une clarification urgente, une délégation de l'AMF demandera à être entendue rapidement par le ministre de l'Education nationale.

En République, l'éducation doit demeurer nationale et obligatoire.